

Elles soulignent, entre autres

1. que les organes législatifs ou de gouvernement ou les autres organes compétents prenant en considération les conséquences que l'Organisation sanitaire a nécessairement sur le fonctionnement et l'efficacité de l'assurance-maladie, **devraient prendre toutes les mesures utiles pour élever davantage les populations dans leur conscience sanitaire et leur permettre de bénéficier au maximum des acquisitions importantes de la médecine préventive et curative;**
2. qu'il faut garantir aux régimes d'assurance-maladie ou aux services de soins médicaux un volume de ressources constamment adaptées à l'évolution de leurs dépenses, notamment en tenant compte de l'expansion du revenu national;
3. qu'il convient de développer parallèlement la conscience des responsabilités de chacun à l'intérieur des régimes de sécurité sociale.

L'assurance-vieillesse

Le rapport sur l'assurance-vieillesse a été présenté par M. Arnold Saxer, directeur de l'Office fédéral des Assurances sociales de Suisse, et M. R. J. Myers, actuaire chef de l'Administration de la sécurité sociale des Etats-Unis. Le premier a étudié les régimes d'assurance-vieillesse d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient et le second, ceux d'Amérique, d'Asie et d'Océanie. Le rapport préliminaire qu'ils ont présenté sous la forme d'analyse comparative était basé sur les réponses de 49 organismes d'assurance-vieillesse de 39 pays à un questionnaire détaillé. Ce double rapport constitue la première étape de l'étude des problèmes de l'assurance-vieillesse par l'A.I.S.S. Les rapporteurs se sont contentés d'esquisser le panorama de l'évolution de l'assurance-vieillesse dans les pays considérés. L'A.I.S.S. était d'ailleurs consciente des dimensions énormes de cette question lorsqu'elle l'a inscrite à l'ordre du jour de sa XIII^e Assemblée générale. Elle n'ignorait pas non plus que le problème de la sécurité économique de la population d'âge avancé comporte plusieurs modes de solutions distincts. Ni du rapport lui-même, ni de la discussion qui s'est déroulée à Londres, il n'est possible, quant à présent, de tirer des conclusions définitives. Les rapporteurs ont cependant soumis, à titre d'information, à l'Assemblée générale des considérations d'ensemble ou « conclusions préliminaires » qui se dégagent de leurs informations. L'étude de la question des pensions de vieillesse se poursuivra et il semble, dès à présent, indiqué qu'elle sera centrée sur les problèmes spécifiques, tels le mode de calcul des prestations, la preuve de la cessation des activités des bénéficiaires de pension, la différenciation de l'âge à pension pour les hommes et les femmes, etc.

Mitteilungen

Pro Juventute

Welchen Sinn hätte es, wenn eine Mutter sich allzusehr darüber ängstigen würde, daß ihr Kind auf die Straße hinausrennen und unter ein Auto kommen könnte? Es ist zwar gut, daß sie die Gefahr erkennt, doch statt über diese zu klagen, trifft sie besser all diejenigen Vorkehrungen, die die Gefahr möglichst zu bannen vermögen. Sie hält selber immer an, bevor sie mit dem Kind eine Straße überschreitet, läßt es nach links und rechts sehen, um ihm das Aufpassen zur Gewohnheit zu machen. Sie hat ein wachsames Auge auf das Kind und läßt es, wenn möglich, nicht an gefährlichen Orten spielen. Sie sorgt vor, daß nichts passieren kann. Die Vorsorge ist ein positives, aufbauendes Tun, während das Jammern das Gegenteil bewirkt.

Pro Juventute übt diese vorsorgende Hilfe auf dem Sektor «Mutter und Kind» zum Beispiel dadurch aus, daß sie in Kursen, Filmvorführungen, Beratungen und durch Schriften den Frauen Gelegenheit gibt, gute Mütter zu werden, welche ihre Kinder richtig pflegen und vorbeugend für die körperliche und seelische Gesundheit das tun, was in ihrer Macht liegt.



Eingehüllt in die mütterliche Vor- und Fürsorge, darf das Kindlein gesund aufwachsen

Auf allen Gebieten ihres Wirkens ist Pro Juventute in dieser Hinsicht vorbildlich. Ihre Hilfe soll, wenn immer möglich, Kinderelend verhüten helfen.

Hilf Schweizerkindern mit Pro Juventute-Marken!



Barspenden für das Feriendorf

werden laufend und dankbar entgegengenommen. Sie können überwiesen werden auf das Postcheck-Konto der Schweiz. Stiftung Pro Juventute, Zürich, VIII 3100 mit dem Vermerk «Feriendorf». Jeder gespendete Franken kommt unseren erholungsbedürftigen *Schweizerkindern* zugute!